



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 05 juillet 2007

### Réduction du risque requin à La Réunion : point de situation et recommandations

---

A l'occasion du comité opérationnel de réduction du risque requins du 3 juillet dernier, un point a été réalisé sur l'ensemble des mesures en cours, ainsi que sur les projets proposés par les acteurs dans le cadre de la stratégie de réduction du risque.

Un bilan intermédiaire de l'étude CHARC a été présenté par l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Il a mis l'accent sur une présence marquée des requins tigre et bouledogue lors des phases de changement de température de l'eau, phénomène caractérisant la période d'hiver austral qui débute actuellement.

Le Comité régional des pêches maritimes de La Réunion a fait un point relatif à l'avancement de l'opération de réévaluation du risque ciguatera. Il a également présenté un projet expérimental de mise en oeuvre de différentes techniques de pêche sur le littoral ouest.

La poursuite de l'instruction de 2 projets portés par le Comité régional d'études et des sports sous-marins (CRESSM) a également été décidée.

Le conseil régional de La Réunion a rappelé le cadre dans lequel s'inscrit le programme de soutien aux projets innovants proposé par la collectivité et donné des indications quant aux perspectives de déploiement de technologies nouvelles dans les domaines de la surveillance et de la protection.

Une augmentation du nombre des observations de requins sur les sites de pratique d'activités nautiques a également été relevée par le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de La Réunion. En effet, 8 observations ont été signalées depuis le 8 mai dernier, date de la dernière attaque mortelle, contre 3 à 4 observations mensuelles en moyenne.

Cette situation conduit le préfet de La Réunion à recommander la plus grande vigilance aux usagers de la mer et plus particulièrement aux pratiquants des sports de glisse eu égard à leur plus forte exposition au risque d'attaque. Il invite ces derniers à respecter les conseils de prudence et rappelle les dispositifs de prévention et de surveillance mis en place.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

[www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)



## Rappel des dispositifs de prévention et de surveillance

D'une manière générale, la signalisation traditionnellement utilisée pour la « baignade » sur les plages surveillées reste en vigueur :

- un **drapeau rouge vif** signifiant : « interdiction de se baigner » ;
- un **drapeau jaune orange** signifiant « baignade dangereuse mais surveillée » ;
- un **drapeau vert** signifiant « baignade surveillée et absence de danger particulier ».

Ce dispositif est complété, sur certaines plages, d'une signalétique spécifique relative au « risque requins » :

- si la présence d'un requin est signalée ou observée, la **flamme rouge** représentant un **squale** est hissée ;
- le drapeau avec la **flamme orange** représentant un **squale** indique quant à lui que la présence de requins est favorisée par les conditions météorologiques.

A ces dispositifs de drapeaux viennent s'ajouter des **panneaux d'information** positionnés sur plusieurs plages. Une partie fixe rappelle les consignes de sécurité, comme ne pas se mettre à l'eau lors des fortes houles, des fortes pluies, ou encore une heure avant le lever et le coucher du soleil.

## Consignes de prudence

### Avant de se mettre à l'eau

- vérifier la couleur du pavillon hissé et consulter les panneaux d'informations ;
- recueillir les informations utiles auprès des services compétents, comprenant les éventuelles mesures d'interdiction auprès des municipalités ainsi qu'auprès du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de La Réunion ;
- se renseigner auprès des maîtres nageurs sauveteurs du poste de surveillance de la plage sur les dangers éventuels : courants, conditions météorologiques (forte houle, orage, intempéries), qualité de l'eau (eaux troubles, pollution) ;
- privilégier la baignade dans les zones surveillées et les lagons. Ne jamais se mettre à l'eau dans une zone interdite ou signalée dangereuse.

### Une fois à l'eau

- ne pas relâcher sa vigilance ;
- ne pas se baigner en cas de blessure ;
- privilégier la pratique collective des activités nautiques ;
- en cas de pêche sous marine, ne pas conserver ses prises sur soi : les déposer le plus rapidement possible sur sa bouée ou dans son bateau.

**Il est demandé de rapporter toute observation de requin auprès d'un poste de surveillance ou du CROSS Réunion (téléphone : 02 62 43 43 43).**

